



Rupture conventionnelle et problemes patron

Par **sjmc**, le **15/04/2010** à **09:46**

bonjour,

Je ne sais pas vers qui me tourner pour me conseiller, je travaille dans une entreprise depuis 3,5 ans embauché sous l'intitulé technicien, mon patron dès le départ m'a fait faire le travail de responsable de production, étant du genre calme malgré les réflexions permanentes et insatisfaction récurrente je gérai bien. Jusqu'à il y a quelques mois ou son attitudes à mon égard est pénible à vivre, réflexions sur mes capacités du matin au soir et la goutte d'eau, un intérimaire embauché par ses soins a fait une erreur de d'assemblage sur des lattes de bois qui a fait perdre 2000 euros, j'ai eu droit à une lettre remise en main propre attestant de mon incapacité professionnelle, j'ai donc demandé une rupture conventionnelle pour laquelle il n'est pas contre mais depuis c'est du harcèlement permanent, d'abord il m'a demandé de lui remettre la clé du vestiaire que j'étais le seul a utiliser, je dois me changer dans les toilettes pour handicapé, ensuite il me répète à longueur de journée que ce n'est pas la motivation qui me manque mais bien des compétences et cerise sur le gâteau il m'a dit lundi que ce n'était pas la peine de compter sur le paiement des mes heures sup qui serviront en fait à rembourser ce qu'il a perdu sur le problème de l'intérimaire, je dois avouer que je suis à bout de nerf car il me rabaisse devant mes collègues (qui bien sur ne veulent pas témoigner, je les comprend ils sont sous contrat, et ont peur des représailles. N'en pouvant plus, et souffrant d'une maladie de crohn (maladie dont le stress favorise les crises) je me suis mis en arrêt maladie aujourd'hui. Je sais très bien que le retour sera difficile, voire impossible, je suis sous antidépresseur depuis 1,5 an, je pense être près, ou être en dépression maintenant, que dois je faire? Est il possible de rester en dépression jusqu'à ce que je retrouve un autre travail? et comment faire, juste une visite chez le généraliste, ou aller voir la médecine du travail?

Par **sjmc**, le **17/04/2010** à **10:09**

Personne pour m'aider? svp.

Par **Visiteur**, le **17/04/2010** à **16:05**

bonjour,

vous devriez prendre dans un premier temps rendez vous avec la Médecine du travail et ensuite avec un syndicat...

Par **sjmc**, le **17/04/2010** à **16:12**

Merci pour la réponse, et pour le conseil.